

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
DU 24 septembre 2020**

<b><u>Date</u></b> : 24 septembre 2020	<b><u>Présents</u></b> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, LETURGEON Jonathan, MOREAU Éric, FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, MONTARU Christian
<b><u>Date de convocation</u></b> : 16/09/2020	
<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Noémie BINET	<b><u>Absent</u></b> : GUENOT benjamin (pouvoir à ANTHEAUME L.)

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de lauré ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation du concept Eco-quartier avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et du Conseil en architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)
2. Délégués de la commission de contrôle des listes électorales
3. Convention avec l'état pour la dématérialisation et la télétransmission des actes au contrôle de légalité
4. Convention relative à la transmission dématérialisée des données de l'Etat-civil
5. CATV Assainissement – Eaux pluviales : Conventions
6. Subventions aux associations
7. Lotissement – Maitrise d'œuvre
8. DSR 2021
9. Finances : décision modificative budget communal
10. Devis éclairage public
11. Demande de subventions
12. Adhésion à « l'Association des Maires pour le civisme »
13. Organisation de la cérémonie du 11 novembre
14. Personnel communal – absence secrétaire
15. Compte rendu des commissions et réunions
16. Questions et informations diverses
17. Personnel communal : remise du « diplôme médaille d'argent du travail » à la secrétaire

---

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Noémie BINET est désignée pour remplir cette fonction.

## **1. Présentation du concept Eco-quartier avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et du Conseil en architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)**

Ce point est ajourné. Une nouvelle rencontre avec le CAUE et la DDT est prévue.

## **2. Délégués de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame BEQUIGNON et Monsieur LETURGEON sont respectivement délégué titulaire et délégué suppléant de la commission de contrôle de la révision de la liste électorale.

## **3. Convention avec l'état pour la dématérialisation et la télétransmission des actes au contrôle de légalité**

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2020-03-12 l'autorisant à accepter et signer la proposition de contrat avec la Société SEGILOG-BERGER LEVRAULT afin de dématérialiser et sécuriser la transmission des actes administratifs de la mairie. Elle explique qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention entre la commune et le représentant de l'Etat afin de pouvoir transmettre à présent les actes dématérialisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes légaux.

[Délibération n°2020-05-01](#)

## **4. Convention relative à la transmission dématérialisée des données de l'Etat-civil**

Madame le Maire explique qu'afin de poursuivre le programme de modernisation du travail administratif de manière sécurisée, il y a lieu de transmettre par voie dématérialisée toutes les données liées à l'Etat-Civil auprès des services de l'INSEE. Pour ce faire, la commune et l'INSEE doivent établir une convention de transmission par internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et l'INSEE pour la transmission électronique des données de l'Etat-Civil.

[Délibération n°2020-05-02](#)

## **5. CATV Assainissement – Eaux pluviales : Conventions**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu d'établir une convention entre la commune et la communauté d'agglomération des territoires vendômois afin de percevoir les frais d'élaboration de la facturation de la redevance assainissement 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et la communauté d'agglomération territoires vendômois.

[Délibération n°2020-05-03](#)

Madame le Maire informe qu'il y a lieu d'établir une convention entre la commune et la communauté d'agglomération des territoires vendômois afin de percevoir les frais de mise à disposition du matériel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et la communauté d'agglomération territoires vendômois.

Délibération n°2020-05-04

## 6. Subventions aux associations

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions aux associations et aux personnes de droit privé pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de verser des subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé, dans l'enveloppe votée lors du Budget primitif, comme suit :

	VOTE
Sainte-Anne Animation	600
Association des secrétaires de mairie	30
Facteur (étrennes)	30
Ecole de musique de Lancé	100
Les amis de l'Ecole	416
<b>TOTAL</b>	<b>1 176</b>

Pour information, concernant les Amis de l'Ecole, il est décidé d'allouer une somme de 8 € par enfant de Ste Anne. Cette année, il y a 52 enfants de la commune inscrits au sein du SIVOS.

Une demande de l'Association EUREKA de St Amand Longpré a retenu l'attention des conseillers municipaux. Toutefois, la demande de subvention étant composée d'un simple courrier ne suffit pas à pouvoir se positionner sur ses besoins.

Un courrier sera adressé à cette association pour obtenir un dossier plus complet pour l'attribution des subventions de l'exercice 2021. La demande devra notamment présenter les différentes activités proposées, le nombre d'adhérents de la commune, le budget annuel précédent et prévisionnel de l'année en cours.

Délibération n°2020-05-05

## 7. Lotissement – Maitrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle la délibération 2020-03-11 l'autorisant à lancer la procédure d'étude de création d'un lotissement communal.

Elle présente aux membres du conseil les propositions reçues des trois bureaux d'étude consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Choisit le groupement VIATEC/SATIVA/AXIS-CONSEILS/ICSEO/BATEC pour un montant de 28 980 € H.T. soit 34 776 € T.T.C. pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du lotissement communal
- Dit que ce lotissement sera dénommé « Les Clos » et que la voirie le desservant « Rue des Clos»
- AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n°2020-05-06

## **Création du budget annexe lotissement :**

Madame le Maire rappelle la délibération 2020-03-11 l'autorisant à lancer la procédure d'étude de création d'un lotissement communal.

Elle indique qu'il y a lieu d'établir un budget annexe au budget communal.

Elle propose que ce budget annexe du lotissement « Les Clos » soit assujetti à la TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE la création du budget annexe du lotissement « les clos »
- DIT que ce budget annexe sera assujetti à la TVA
- CHARGE le maire d'ouvrir un compte de TVA auprès du service des impôts des entreprises de Blois
- AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

[Délibération n°2020-05-07](#)

## **8. DSR 2021**

Madame le Maire informe les conseillers de la possibilité pour notre commune de déposer un dossier de demandes de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) auprès des services du conseil départemental de Loir et Cher au titre de l'année 2021.

Cette demande doit être saisie sur le site du département au plus tard le 15 novembre de chaque année pour une réalisation sur l'année suivante.

Au vu des différents projets d'investissement de la commune pour l'exercice 2021, elle propose d'établir un dossier dans le cadre de la création du lotissement « les Clos »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le Maire à présenter une demande de DSR auprès des services compétents du Département de Loir et Cher pour laquelle le projet de création de lotissement est éligible.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- Autorise le maire à accepter les subventions allouées

[Délibération n°2020-05-08](#)

## **9. Finances : décision modificative budget communal**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide des modifications suivantes au budget principal:

En investissement

D-1641 Emprunt en euros + 0.50 €

D-2183 Matériel de bureau et matériel informatique - 0.50 €

[Délibération n°2020-05-09](#)

## **10. Devis éclairage public**

Madame le maire rappelle aux conseillers qu'un audit du parc de l'éclairage public a été réalisé.

Elle présente les devis établis par la Société ENGIE Solutions INEO RESEAUX CENTRE pour le remplacement de matériel d'Eclairage, le renforcement du parc actuel et la mise aux normes des armoires de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter les devis de la Société ENGIE Solutions INEO RESEAUX CENTRE pour un montant de 30 375 € HT SOIT 36 450 € T.T.C.
- Autorise le maire à déposer une subvention auprès du SIDELC
- Autorise la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°2020-05-10

## 11. Demande de subventions

Madame le Maire rappelle la possibilité pour notre commune de déposer au titre de l'année 2020, un dossier de demande de subvention auprès du service de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois dans le cadre du Fonds d'aide communautaire aux investissements Locaux (FACIL).

Elle propose d'établir un dossier dans le cadre de la mise aux normes et la rénovation en LED du parc d'éclairage public pour un montant Hors taxes de 30 375 € soit 36 450 € T.T.C. Elle informe qu'en cas d'acceptation de notre dossier, il y aura lieu de signer une convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois afin d'obtenir cette participation financière de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide communautaire aux investissements locaux (FACIL) pour les travaux de mise aux normes et la rénovation en LED du parc d'éclairage public pour un montant Hors taxes de 30 375 € soit 36 450 € T.T.C.
- AUTORISE le maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette demande

Délibération n°2020-05-11

Madame le Maire rappelle la possibilité pour notre commune de déposer au titre de l'année 2020, un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Elle propose d'établir un dossier dans le cadre de la sécurisation par la mise aux normes et la rénovation en LED du parc d'éclairage public pour un montant Hors taxes de 30 375 € soit 36 450 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le Maire à présenter une demande au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Général pour les travaux de sécurisation par la mise aux normes et la rénovation en LED du parc d'éclairage public pour un montant Hors taxes de 30 375 € soit 36 450 € T.T.C.
- AUTORISE le maire à accepter la subvention éventuelle allouée

Délibération n°2020-05-12

Madame le Maire informe les conseillers de la possibilité pour notre commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'état au titre de l'année 2021 (DETR, DSIL, .)

Ces demandes sont à présenter en amont de la réalisation du projet.

Elle propose d'établir un dossier dans le cadre de la création du lotissement « les Clos »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le Maire à présenter toutes les demandes de subventions auprès des services compétents pour lesquelles le projet de création de lotissement est éligible.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- Autorise le maire à accepter les subventions allouées

Délibération n°2020-05-13

Madame le Maire informe les conseillers de la possibilité pour notre commune de déposer un dossier de demande de subventions auprès des services du conseil départemental de Loir et Cher au titre de l'année 2021 (DSR, DDAD, amendes de police....)

Ces demandes sont à présenter en amont de la réalisation du projet.

Elle propose d'établir un dossier dans le cadre de la création du lotissement « les Clos »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le Maire à présenter toutes les demandes de subventions auprès des services compétents pour lesquelles le projet de création de lotissement est éligible.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- Autorise le maire à accepter les subventions allouées

Délibération n°2020-05-14

## **12. Adhésion à « l'Association des Maires pour le civisme »**

Madame le Maire expose à l'assemblée que « l'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Afin de contribuer à la réalisation de cet objet et sans prétendre à l'exhaustivité, l'association pourra de façon habituelle et selon les modalités qu'elle souhaite, fournir les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association des Maires pour le Civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- promouvoir le civisme en France,
- contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle pour notre commune de moins de 1 000 habitants est de 100 euros,

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association des Maires pour le Civisme ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

- 1°) d'adhérer à l'Association Nationale du Civisme (AMC)
- 2°) de verser à l'AMC la cotisation de 100 euros au titre de l'année 2020 ;
- 3°) de désigner Laure ANTHEAUME, maire, et Pierre-Alain VIOLET comme représentants de la collectivité ;
- 4°) d'autoriser Madame le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2020-05-15

### **13. Organisation de la cérémonie du 11 novembre**

Etant donné le contexte sanitaire, et dans le cadre des pouvoirs de police du maire, le port du masque sera obligatoire sur la voie publique entre la mairie et le cimetière le 11 novembre entre 10h30 et 12h 30 pendant la cérémonie commémorative de l'armistice.

### **14. Personnel communal – absence secrétaire**

Une convention est signée entre la commune et le service des secrétaires itinérantes du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et Cher pour palier à l'absence maladie de la Secrétaire à compter du 12 octobre 2020.

La personne mise à disposition de la commune effectuera deux journées (lundi et vendredi) au cours des deux premières semaines d'arrêt. Aucun personnel ne sera disponible lors de la dernière semaine d'octobre. Pour novembre, le Centre de Gestion nous informera de la mise à disposition de personnel lorsque le planning des secrétaires itinérantes sera finalisé.

### **15. Compte rendu des commissions et réunions**

- SIVOS, COMMUNICATION, SCOT, SIDELC , VALDEM, CCAS, SMPV

### **16. Questions et informations diverses**

Des devis sont en cours pour la restauration du dessus du mur du cimetière qui est détérioré.

### **17. Personnel communal : remise du « diplôme médaille d'argent du travail »**

Le diplôme d'état pour vingt années de travail au service du public est remis à la secrétaire. Un bouquet de fleurs lui est offert au nom de la commune par le maire et son premier adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

## ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 24 septembre 2020 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
ANTHEAUME Laure

## APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 24 septembre 2020

ANTHEAUME Laure	
VIOLET Pierre-Alain	
BINET Noémie	
ROUSSEAU Fleur	
GUENOT benjamin	Absent pouvoir à L. ANTHEAUME
BALLEUR Frédéric,	
LETURGEON Jonathan	
MOREAU Éric	
FILONE DE NOISDENS Vahiré	
BEQUIGNON Margaret	
MONTARU Christian	